

**Association de développement et de
protection de l'environnement de la
rivière Magpie (ADPEM)**



**Document déposé à la commission du
Bureau d'audience publiques sur
l'environnement (BAPE)**

Le 18 juin 2004

Association de développement et de protection de l'environnement de la rivière Magpie (ADPEM)

Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie

Mémoire présenté à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

1. L'Association de développement et de protection de l'environnement de la rivière Magpie (ADPEM)

L'ADPEM est un organisme sans but lucratif créé officiellement en 1996. Depuis ses débuts l'Association vise les objectifs suivants :

- favoriser une mise en valeur des ressources naturelles et humaines du bassin de la rivière Magpie dans une perspective de développement durable;
- assurer un développement récréotouristique de la rivière respectueux de l'environnement,
- mettre en valeur le patrimoine du village Magpie, notamment pour en assurer la pérennité,

Il convient de spécifier que les activités des membres de l'Association avaient déjà débutées en 1990.

Les membres de l'Association sont essentiellement des résidents de Magpie qui sont nés ici et ont toujours vécu avec la rivière. Ils ont à cœur le développement de leur village et la protection de leur milieu naturel. L'Association a, entre autres, contribué à la réalisation du belvédère du village de Magpie, des sentiers de randonnée pédestre dans le village et le long de la rivière.

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie?

De par sa mission de protection et de mise en valeur de la rivière Magpie, l'Association se sent concerné par le projet. Depuis sa création, elle a porté un grand intérêt à un développement réfléchi de la rivière.

Dès qu'Hydroméga a contacté l'Association, dans le cadre de la préparation de sa soumission à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, l'Association a choisi de contribuer activement à l'élaboration du projet. Ainsi, l'Association a pû identifier ses préoccupations relatives à l'environnement et en faire part à Hydroméga. Il était important que l'Association puisse veiller à ce que le projet présenté soit réalisé au bénéfice de la communauté et de l'environnement. L'Association tient à souligner qu'Hydroméga, pour sa part, a pris les moyens pour répondre aux questions de l'Association et a intégré à son projet les propositions de l'Association.

L'Association sait mieux que quiconque que ce projet représente des retombées économiques significatives pour la région et plus particulièrement le village de Magpie. Magpie a déjà été l'un des plus importants village de pêche de la Côte-Nord (surnommé 'le Petit Paspébiac'). Aujourd'hui, le village de Magpie ne compte plus que 41 habitants pendant l'hiver et la plupart des maisons servent de chalet d'été. Compte tenu des retombées économiques importantes attendues sur la région et plus particulièrement sur le village de Magpie, l'Association espère que le projet incitera les gens à revenir s'installer au village pour profiter du travail, surtout pour la période de construction.

L'Association a contribué au projet en considérant l'importance qu'il puisse se réaliser, mais en gardant à l'esprit qu'il devait l'être dans le respect de l'environnement.

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu? Pourquoi?

L'Association est d'avis que le projet est acceptable et même souhaitable. Le projet permettra à la MRC de bénéficier de retombées économiques importantes tout en étant compatible avec la protection de l'environnement et la mise en valeur récréotouristique du site.

La réalisation du projet permettra une réhabilitation du site où une centrale désaffectée se trouve. L'Association est persuadée que l'aménagement récréotouristique de l'île et l'amélioration de l'accès au bief amont pour la canotage incitera les touristes à s'arrêter à Magpie alors que la majorité d'entre-eux de dirigent directement vers les îles Mingan dans les conditions actuelles. Dans le même ordre d'idées, le kiosque d'information permettra certainement aux touristes de découvrir les attraits que comporte le village Magpie, situé en marge de la route 138.

L'Association a adressé à Hydroméga un certain nombre de préoccupations, concernant, entre autres la pêche sportive qui est surtout pratiquée par des pêcheurs locaux. Les réponses fournies par Hydroméga à l'Association, sur la base des études qui ont été réalisées, sont satisfaisantes pour l'Association.

Depuis le début du projet, l'Association a travaillé avec Hydroméga pour s'assurer des retombées positives du projet. La population a apprécié qu'Hydroméga ait consulté l'Association. Ainsi, l'information transmise par l'Association a rassuré la population sur l'insertion du projet dans le milieu.

4. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés? Lesquels et comment?

A notre avis, aucun élément du projet nécessite d'être modifié. Sur la base des questions de même que des réponses et des explications fournies par Hydroméga, l'Association est d'avis qu'aucun élément n'a été négligé.

5. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé? Pourquoi?

L'Association est d'avis que le projet devrait être autorisé compte tenu des éléments de réponse décrits plus haut.

6. Suggestions :

L'Association suggère :

- qu'elle continue d'être impliquée dans les phases futures du projet; entre autre au niveau des suivis environnementaux;
- qu'elle reçoive une faible partie des redevances prévues pour qu'elle puisse être impliquée dans :
 - i. la poursuite de l'élaboration des panneaux d'interprétation prévus pour le site;
 - ii. la gestion de l'aménagement récréotouristique;
 - iii. l'encadrement des visiteurs;
 - iv. les suivis environnementaux et la réalisation des aménagements fauniques prévus.

7. Conclusion

Depuis l'arrêt de la centrale en 1989, aucune solution sérieuse n'a été offerte pour améliorer le site et les installations existantes se dégradent lentement. Seul Hydroméga nous a proposé un projet intéressant et concret. L'Association a apprécié de travailler avec Hydroméga pour son souci de préserver et d'améliorer l'environnement, la qualité et la quantité des informations transmises.

L'Association supporte le projet présenté car il va permettre :

- de réhabiliter le site désaffecté,
- de créer un lieu d'arrêt pour les touristes en visite vers les îles Mingan,
- d'inciter les touristes qui s'arrêteront sur le site récréotouristique à visiter le village,
- de favoriser le canotage sur le bief amont.